



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 25 : Autres questions à examiner par la Commission technique

ÉTABLIR DES CADRES OACI DE FORMATION ET DE COMPÉTENCES POUR LES INSPECTEURS D'AÉRODROMES ET D'AIDES AU SOL (AGA)

(Note présentée par la République du Kazakhstan)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'objectif de la présente note est de proposer l'élaboration d'un cadre OACI pour l'élaboration de critères de formation et d'éléments indicatifs pour les inspecteurs d'aérodromes et d'aides au sol (AGA). Un tel cadre permettrait de remédier aux incohérences dans les pratiques nationales de formation, de renforcer les compétences et la performance des inspecteurs et d'appuyer l'harmonisation, la transparence et la supervision efficace au niveau mondial, conformément aux objectifs de l'OACI en matière de sécurité de l'aviation et de normalisation. Dans la présente note, l'OACI est invitée à lancer l'élaboration d'une formation structurée et de cadres de compétences adaptés au domaine AGA, afin de veiller à une supervision harmonisée et efficace dans tous les États.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans la présente note ;
- b) élaborer des critères de formation et des éléments indicatifs de l'OACI pour les inspecteurs AGA.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les incidences financières dépendront des décisions approuvées.
<i>Références :</i>	Annexe 14 – <i>Aérodromes</i> , volume I – <i>Conception et exploitation des aérodromes</i> Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité</i> , partie A — <i>Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La bonne performance des inspecteurs de l'aviation civile dépend en grande partie de leurs qualifications, de leur expérience, de leurs connaissances techniques et de leur dévouement professionnel.

1.2 Pour veiller à une formation efficace et au maintien des compétences du personnel technique, les autorités de l'aviation civile de l'État devraient établir et mettre en place un système solide de formation du personnel.

1.3 Les critères de formation des inspecteurs de l'aviation civile dans les domaines opérations (OPS) et navigabilité (AIR) sont présentés plus en détail dans les documents de l'OACI. Toutefois, les compétences dans le domaine AGA ne sont pas aussi claires.

2. ANALYSE

2.1 L'élaboration de manuels de formation et de critères structurés permet de rationaliser les procédures de formation au sein des autorités de l'aviation civile.

2.2 Bien que les inspecteurs d'aérodromes puissent se spécialiser dans des domaines spécifiques, ils devraient néanmoins posséder des connaissances et des compétences suffisantes dans l'ensemble du domaine des aérodromes. Compte tenu de l'éventail des responsabilités dans le domaine AGA, il est nécessaire d'adopter une démarche adéquate pour définir la spécialisation, le plan de la formation et les cycles de formation périodique.

2.3 Le domaine AGA comprend un large éventail d'aspects techniques comme les données d'aérodrome, les caractéristiques physiques, les chaussées, les systèmes électriques, les aides visuelles, les surfaces de limitation d'obstacles, la gestion des risques fauniques, les systèmes de gestion de la sécurité, l'entretien des aérodromes, etc.

2.4 Dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), la formation des inspecteurs dans le domaine AGA est examinée avec soin. Or, les questions de protocole (PQ) relatives à la formation et à la formation en cours d'emploi (OJT) restent problématiques pour de nombreux États.

2.5 Les États sont tenus d'élaborer leurs propres systèmes de formation interne, ce qui entraîne souvent des difficultés liées à la budgétisation, à la viabilité du système et à d'éventuelles constatations de non-conformité lors d'audits de l'OACI.

2.6 Pour remédier à ces problèmes, la présente note propose l'élaboration de critères de formation et d'éléments indicatifs de l'OACI pour les inspecteurs AGA, afin d'harmoniser les pratiques des États, d'améliorer les compétences des inspecteurs et d'appuyer l'efficacité globale de la supervision réglementaire.

3. CONCLUSION

3.1 L'efficacité de la supervision des aérodromes est directement liée à la compétence des inspecteurs AGA. Toutefois, l'absence de cadres OACI de formation normalisés dans ce domaine continue d'entraîner des incohérences et des problèmes de supervision dans de nombreux États.

3.2 L'élaboration d'orientations de l'OACI et de critères de formation structurés pour les inspecteurs AGA permettrait de renforcer l'harmonisation au niveau mondial, d'améliorer la performance des inspecteurs et de renforcer la conformité des États aux obligations de supervision dans le cadre de l'USOAP.

— FIN —